CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

n°CCTP/26/18.04 du 20.10.2026

ACCORD-CADRE
FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Organisation de l'Évènement « Festival des Entrepreneurs » de la CCI Marne Ardennes sur le Site de Reims

Lot 4 : Création photo et vidéo :
Captation & création audiovisuelle
Photo, Vidéo, Drone, Teaser & Aftermovie

Consultation n°2026/CONSU/18 du 20 octobre 2026

CCI MARNE ARDENNES
42 rue Grande Étape - CS 90533
51010 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

1. Dispositions générales

1.1 — Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les conditions techniques et les exigences applicables aux prestations de captation photographique et vidéo, de prises de vue par drone, et de production de contenus audiovisuels (vidéo promotionnelle, teaser, aftermovie, formats courts et capsules) dans le cadre du Festival des Entrepreneurs.

Ces prestations couvrent l'ensemble de la chaîne de production : la conception et le cadrage éditorial, la captation (photo, vidéo, drone) en amont, pendant et après l'événement, le montage et la post-production, la livraison des contenus finalisés dans les formats requis, ainsi que la livraison des fichiers sources et des rushs. Le titulaire fournit l'ensemble du matériel de captation, de son, d'éclairage et de post-production nécessaire.

Les prix comprennent les sujétions mineures, accessoires et normalement prévisibles nécessaires aux seules prestations commandées. Une prestation nouvelle excédant ces sujétions est intégrée au marché, lorsqu'un fondement de modification le permet, dans les conditions de l'article 17 du CCAP, puis commandée par bon de commande. Un devis accepté ou un ordre de service ne suffit pas à modifier le BPU. Les prestations sont réalisées dans les règles de l'art, conformément aux textes en vigueur (notamment la réglementation applicable aux prises de vue par aéronef télépiloté et le respect du droit à l'image).

1.2 — Nature du lot et articulation avec les autres lots

Le présent lot est un lot de production de contenus éditoriaux et de communication. Il se distingue de la captation technique et de la retransmission en direct assurées au titre du lot technique (captation des conférences, du plateau radio et du speaker, retransmission sur les écrans et le mur LED, enregistrement des flux) : le présent lot ne réalise aucune retransmission en direct. En particulier, la captation par drone objet du présent lot est destinée à alimenter les montages (aftermovie, teaser, contenus courts) et ne donne lieu à aucune diffusion en direct depuis le drone.

1.3 — Enjeux et style de communication

Les contenus produits doivent promouvoir efficacement le festival, en valoriser la programmation, l'ambiance et l'impact, et engager les publics avant, pendant et après l'événement. Le style recherché est innovant, original et festif, se démarquant des approches institutionnelles traditionnelles, dans un ton léger, dynamique et créatif, cohérent avec l'identité du festival (esprit guinguette, convivial et moderne). Les contenus valorisent la diversité des activités (conférences, tables rondes, animations), l'opportunité de réseautage et les réussites des entreprises locales comme témoignages concrets.

1.4 — Publics et usages des contenus

Publics visés : entrepreneurs, dirigeants, cadres, salariés, créateurs et repreneurs, partenaires de l'événement, partenaires institutionnels, grand public, presse.

Usages des contenus : promotion avant l'événement, diffusion pendant et après ; canaux réseaux sociaux (formats verticaux 9/16), écrans et diffusion TV / affichage digital dynamique (16/9), site internet de la CCI, archives et supports presse.

1.5 — Articulation et déroulé du festival sur les deux jours (12 et 13 mai 2027)

Le festival se déroule sur deux journées, en journée pour les ateliers, conférences et animations, et en soirée pour les temps forts festifs. Le déroulé ci-après est prévisionnel : il s'appuie sur le déroulé

de la première édition et conditionne le dimensionnement des prestations. Il est toutefois amené à évoluer en fonction des attentes propres à la deuxième édition du festival. Il est communiqué au titulaire pour lui permettre d'adapter ses moyens aux différentes phases de la journée, notamment les reconfigurations du chapiteau principal entre conférence, soirée et déjeuner.

Jour 1 (prévisionnel)

- 9h00 – 12h00 : inauguration (suivie d'un pot d'accueil léger), puis ateliers et conférences des partenaires
- 12h00 – 13h00 : conférence thématique du jour ;
- 12h00 – 14h00 : break des ateliers et conférences, et Banquet des Entrepreneurs — activation renforcée des food-trucks, beer-trucks et du bar à champagne ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : break de ces activités pour laisser place à la conférence thématique de clôture du jour
- 18h00 – 20h00 : activation forte des food-trucks, beer-trucks et de la restauration ;
- 18h30 – 23h00 : soirée du Festival des Entrepreneurs, réservée aux invités sous le chapiteau principal ;
- 20h00 : fermeture des portes aux visiteurs ;
- 00h00 : fermeture du site à tous les publics.

Jour 2 (prévisionnel)

- 9h00 – 12h00 : ateliers et conférences ;
- 12h00 – 13h00 : conférence thématique du jour ;
- 12h00 – 14h00 : break des ateliers et conférences, et Banquet des Entrepreneurs ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : break de ces activités pour laisser place à la conférence thématique de clôture du jour
- 18h00 – 23h00 : Garden Party, ouverte à tous, animée par un set DJ ;
- 00h00 : fermeture du site et des portes à tous les publics.

2. Contraintes techniques et exigences communes

2.1 — Charte graphique et éléments fournis

Les créations respectent la charte graphique dédiée au Festival des Entrepreneurs et la charte de la CCI. Le titulaire utilise les éléments fournis par la CCI (vidéos, photos, textes, contenu descriptif de la programmation). La bande sonore d'illustration et les rushs complémentaires ne sont pas fournis, sauf mise à disposition ponctuelle par la CCI.

2.2 — Formats, accessibilité et fichiers

- Les vidéos sont livrées en format horizontal 16/9 (écrans, TV, affichage dynamique) et vertical 9/16 selon les usages ;
- exportation en MP4 (H.264), dans les définitions requises (4K et Full HD 1080p minimum), pour une diffusion optimale web, réseaux et écrans large ;
- livraison des supports avec et sans sous-titres. Sous-titres ajoutés pour l'accessibilité ;
- les créations graphiques éventuelles sont réalisées sur la suite Adobe, avec des polices utilisables sur PC et MAC ; la CCI peut récupérer les fichiers natifs. Le titulaire fournit, sans

facturation supplémentaire, les fichiers de la suite Adobe et un fichier de sortie de chaque contenu réalisé.

2.3 — Captation par drone — autorisations et qualification

La captation par drone est réalisée dans le strict respect de la réglementation applicable aux aéronefs télépilotés. Le titulaire fait son affaire de l'obtention des autorisations de vol nécessaires sur le site, et met en œuvre un télépilote disposant des licences, brevets ou certifications requis. Le titulaire fournit, dès sa réponse au présent lot, l'ensemble des justificatifs correspondants à la pratique du drone et à la qualification du télépilote (licences, brevets ou certifications, attestation de suivi de formation, enregistrement de l'aéronef, attestation d'assurance couvrant l'usage du drone, et tout élément nécessaire). Aucune diffusion en direct depuis le drone n'est réalisée. Le titulaire est chargé d'effectuer, dans les délais réglementaires et en amont de chaque prestation, l'ensemble des démarches et demandes d'autorisation nécessaires au survol, afin de garantir, sous réserve de leur délivrance par les autorités compétentes, la réalisation du vol le jour de l'événement.

2.4— Droit à l'image, décharges et cession des droits

Les droits patrimoniaux sur les résultats originaux spécifiquement réalisés pour les prestations commandées, les droits sur les éléments préexistants et les garanties relatives aux droits de tiers sont régis par l'article 14 du CCAP et les articles 34 à 37 du CCAG-FCS, sous réserve des précisions et dérogations du CCAP. L'étendue de la cession, son caractère exclusif ou non, sa destination, son territoire, sa durée et sa prise d'effet sont ceux définis au CCAP. Les prix comprennent la rémunération des droits consentis par le titulaire et les livraisons prévues au présent CCTP. Le droit moral des auteurs n'est pas cédé.

Le titulaire obtient auprès de ses auteurs, salariés, sous-traitants et autres ayants droit les droits et autorisations nécessaires à ses engagements. Il identifie avant leur incorporation les musiques, phonogrammes, photographies de stock, typographies et autres éléments préexistants ou de tiers, ainsi que leurs licences, restrictions et crédits. Les droits obtenus permettent les usages prévus au CCAP, notamment les diffusions sur les réseaux sociaux et plateformes vidéo. Toute restriction incompatible est signalée avant utilisation et soumise à l'accord préalable de la CCI ; à défaut d'accord, le titulaire fournit un élément compatible lorsque celui-ci relève de sa prestation. La mention « libre de droits » ne dispense pas de justifier la licence applicable.

La CCI organise le recueil des autorisations nécessaires pour les intervenants, partenaires et personnes qu'elle mobilise, ainsi que pour les contenus qu'elle fournit. Le titulaire recueille les autorisations nécessaires pour les personnes qu'il mobilise et pour les captations individualisées qu'il réalise de sa propre initiative, notamment les interviews et micro-trottoirs, sous réserve des autorisations déjà recueillies par la CCI. Avant toute captation, les parties identifient les responsabilités et les restrictions applicables aux prises de vue prévues, sans exclure par principe les partenaires ou intervenants. Le titulaire utilise les formulaires et consignes validés par la CCI, compatibles avec les usages annoncés ; il signale tout défaut d'autorisation ou toute restriction et adapte ses prises de vue et livrables en conséquence. Une information générale du public ne remplace pas une autorisation individuelle lorsqu'elle est nécessaire. Le traitement des images et voix respecte également les stipulations de protection des données personnelles du CCAP.

Les autorisations de synchronisation et d'incorporation musicale nécessaires aux contenus créés par le titulaire relèvent de sa prestation. Les autorisations de diffusion publique relevant de l'organisation du festival sont traitées par la CCI, sauf prestation expressément confiée au titulaire. La remise d'un fichier ou l'obtention d'une seule autorisation musicale ne vaut pas justification de l'ensemble des droits nécessaires. Les éléments exclusivement fournis et imposés par la CCI sont

traités selon la répartition des responsabilités prévue au CCAP, sans dispenser le titulaire de son obligation d'alerte.

2.5 — Sauvegarde et archivage

Pendant l'événement, le titulaire assure une double sauvegarde des rushs (supports de captation et sauvegarde de secours) afin de prévenir toute perte de données. Après livraison, le titulaire conserve les rushs et les masters pendant six mois, afin de pallier tout besoin ultérieur de la CCI.

2.6 — Développement durable

Le titulaire organise les prises de vue et les déplacements de son équipe en tenant compte du planning des deux journées, afin de regrouper les interventions lorsque cela est compatible avec la couverture des temps forts du festival. Il utilise, pour les captations, le matériel nécessaire aux livrables commandés et transmet les fichiers à la CCI par voie dématérialisée. Il éteint les équipements placés sous son contrôle lorsqu'ils ne sont pas utilisés et reprend les consommables et déchets issus de ses interventions.

3. Modalités d'exécution, moyens, échanges et délais

3.1 — Personnel et moyens humains

Le titulaire mobilise une équipe en adéquation avec les prestations demandées, en effectif suffisant pour assurer la couverture des captations, y compris simultanées (conférences en parallèle sous le chapiteau et dans les pavillons, temps forts, animations, prises de vue par drone). L'équipe comprend notamment le ou les photographes, le ou les opérateurs vidéo, la prise de son, le télépilote et les moyens de montage et de post-production. Le titulaire dimensionne sous obligation de résultat sur la complétude et la qualité de la couverture.

3.2 — Matériel

Le titulaire fournit l'ensemble du matériel nécessaire : caméras professionnelles adéquates fournissant la définition et la qualité d'image requises (4K minimum, voire supérieure selon les besoins de captation et de post-production), stabilisateurs, éclairages, drone, matériel photo professionnel, et matériel de prise de son adéquat pour les interviews et le micro-trottoir en extérieur (micros-cravates / HF, perche, bonnettes) garantissant un son propre. Il dispose des stations et logiciels de montage et de post-production (montage, motion design, étalonnage, mixage, sous-titrage).

3.3 — Réalisation en toutes conditions et solution de repli

Les prestations de captation sont assurées quelles que soient les conditions météorologiques ; le titulaire prévoit les protections de matériel adaptées. En cas d'impossibilité de mettre en œuvre un moyen de captation (par exemple vol de drone empêché par les conditions météorologiques ou par une restriction de dernière minute), le titulaire propose et met en œuvre une solution de repli équivalente (par exemple prises de vue au sol en hauteur, plans alternatifs) afin de garantir la qualité et la complétude des livrables.

3.4 — Frais de vie et de déplacement

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement éventuel du personnel mobilisé (équipe de captation, télépilote, monteurs) sont réputés inclus dans les prix du présent lot et calculés par le titulaire dans son offre. Ils ne sont en aucun cas à la charge de la CCI et ne donnent lieu à aucune facturation complémentaire.

3.5 — Brief, échanges et validation

Pour chaque contenu, le titulaire tient compte du brief transmis par la CCI (contexte, univers graphique, cible, message, éléments techniques, planning, contacts). Le nombre d'échanges (allers-retours) entre le titulaire et la CCI, pour chaque document de travail, est de « autant que nécessaire » jusqu'à validation. Un prémontage est envoyé à la CCI pour validation avant rendu final ; c'est à cette étape que sont vérifiées, notamment, la présence et la valorisation des partenaires.

3.6 — Délais et livraison

Les délais sont les suivants : contenus d'amont (vidéo promotionnelle, teaser, capsules) sont livrés dans les 15 jours ouvrés après validation du scenario et en amont utile de l'événement.

L'aftermovie et formats courts post-événement sont livrés au plus tard sept jours ouvrés après la fin du festival (premiers extraits bruts, version finale.

Le reportage photo dont une sélection à l'issue de l'événement puis livraison complète dans un délai de 15 jours ouvrés après l'événement.

La livraison des contenus finalisés et des rushs s'effectue de manière dématérialisée et téléchargeable, via un espace de mise à disposition en ligne accessible à la CCI. Les rushs sont livrés en priorité à la CCI, sous forme dématérialisée. Les fichiers sont organisés et nommés de façon lisible pour en faciliter l'exploitation.

4. Description des livrables

Les livrables ci-après sont décrits par nature. Les durées, volumes et formats indiqués constituent des cibles ; la conception créative relève du titulaire, dans le respect de la charte graphique et de l'esprit du festival. Chaque livrable est validé avec la CCI avant diffusion.

4.1 — Reportage photographique

Objet. Reportage photographique couvrant le festival sur trois jours : le dernier jour de montage et d'installation du festival, puis les deux jours d'événement. Il valorise la préparation, l'ambiance, les temps forts, les intervenants, les partenaires et le public.

Contenu et traitement. Couverture des moments clés (conférences, ateliers, animations, temps de convivialité, plans d'ambiance, portraits, partenaires, scénographie). Livraison d'une sélection d'environ 100 photographies pertinentes, triées et retouchées (colorimétrie, cadrage, finition). Livraison de l'ensemble des autres prises de vue en fichiers bruts, après suppression des images inexploitables (photos floues ou ratées), activables par la CCI selon ses besoins. Dans un délai court, de l'ordre de 7 jours ouvrés post événement.

Photos en quasi temps réel. Livraison, dès le premier jour, d'une sélection de 10 à 15 photographies en quasi-direct, en lien avec les équipes opérationnelles de la CCI et du titulaire, pour une diffusion immédiate sur les réseaux sociaux. Opération à réitérer le deuxième jour du festival.

Livraison. Une première sélection est livrée à l'issue de l'événement ; la livraison complète (sélection retouchée + bruts triés) suit dans un délai de 15 jours ouvrés, en haute définition, exploitable pour le web, les réseaux, la presse et l'impression.

4.2 — Vidéo promotionnelle/teaser (amont)

Objet. Vidéo narrative de promotion réalisée en amont de l'événement, valorisant la programmation, les animations et les personnalités phares, destinée à vendre l'événement et donner envie d'y participer.

Caractéristiques. Format long permettant d'ancrer les principes, l'esprit et la programmation du festival. Contenu descriptif fourni par la CCI ; bande sonore d'illustration et rushs complémentaires à la charge du titulaire (rushs CCI mis à disposition au besoin).

Format et livraison. Horizontal 16/9 et vertical 9/16 selon les usages, sous-titres inclus, bande sonore comprise. Durée cible de l'ordre de 50 secondes minimum, ajustée selon le contenu.

Livraison : 15 jours ouvrés après validation du scenario.

4.3 — Captation le jour J

Objet. Captation vidéo, photo et drone pendant les deux jours du festival, constituant la matière première des montages (aftermovie, formats courts, capsules) et du reportage.

Moyens. Équipe de captation dimensionnée (article 3.1), matériel professionnel adéquat (article 3.2), captation aérienne par drone dans les conditions de l'article 2.3, prises de vue d'ambiance, de temps forts, d'interviews et de plans de coupe.

4.4 — Best-off (amont, pendant et post-événement)

Objet. Réalisation d'une vidéo best-of du Festival, reprenant les temps forts, l'ambiance et l'univers de l'événement dans un format court (45 secondes), dynamique et impactant, destiné notamment à valoriser l'édition et à promouvoir le Festival sur les réseaux sociaux.

Caractéristiques. Format court, rythmé et accrocheur, décliné en horizontal 16/9 et vertical 9/16, avec sous-titres intégrés. La vidéo devra mettre en avant les moments forts de l'événement, l'expérience des participants ainsi que l'identité et l'atmosphère du Festival.

Livraison du best-of, dans un délai de 7 jours ouvrés, permettant son exploitation sur les réseaux sociaux à l'issue de l'événement.

4.5 — Aftermovie et formats courts post-événement

Aftermovie (format long). Durée cible de 2 à 4 minutes ; montage rythmé des moments clés (conférences, tables rondes, ateliers, temps de convivialité), captations au drone, témoignages courts de participants et d'intervenants (interviews de festivaliers), plans d'ambiance, extraits inspirants ; clôture avec remerciements aux organisateurs, partenaires et participants, invitation à suivre les prochaines éditions, outro visuelle avec logo et slogan ; sortie MP4 (H.264) en 4K et Full HD, versions 16/9 et 9/16, sous-titres inclus.

Formats courts (réseaux). Production de 5 formats courts dérivés, adaptés aux réseaux sociaux (dominante verticale 9/16), reprenant les temps forts pour une diffusion post-événement.

Livraison. 7 jours ouvrés après l'événement (premiers extraits bruts, première version, révisions puis version finale)

4.6 — Capsules interviews / témoignages partenaires

Objet. Production de capsules vidéo d'interviews et de témoignages des partenaires officiels et premium de l'événement, valorisant leur engagement et leurs réussites.

Modalités. Environ 15 capsules (quantité estimative), réalisées en amont de l'événement (modalité prévue à ce stade). En complément, et en sus de ces 15 capsules, une captation de type micro-trottoir est réalisée sur le festival (interviews spontanées de partenaires, festivaliers, participants, élus, collaborateurs sur site), avec un matériel de prise de son adéquat garantissant un son propre en extérieur.

Format Formats adaptés aux réseaux et au site (16/9 et 9/16), sous-titres inclus, habillage cohérent avec la charte du festival.

Livraison : dans un délai de 7 jours ouvrés, permettant son exploitation sur les réseaux sociaux à l'issue de l'événement.

5. Modalités de commande, livraison, validation, garantie et service après-vente

5.1 — Émission et exécution des bons de commande

Le marché étant exécuté par bons de commande, chaque commande de la CCI précise la nature des prestations retenues (captation, livrables, capsules, options), les quantités, les délais d'exécution et, le cas échéant, les conditions particulières de réalisation. Les prestations sont exécutées conformément aux prix unitaires du bordereau (BPU).

Les besoins étant susceptibles d'évoluer jusqu'à une échéance proche de l'événement (programmation, partenaires à interviewer, formats attendus), la CCI communique ses bons de commande dans les meilleurs délais afin de permettre au titulaire d'organiser ses moyens et son personnel. Le titulaire met en œuvre les moyens nécessaires au respect des délais fixés à chaque bon de commande.

5.2 — Conditions et modalités de livraison des contenus

Les livrables (photographies, vidéos, capsules, rushs) sont remis de manière dématérialisée et téléchargeable, via un espace de mise à disposition en ligne accessible à la CCI. Les fichiers sont organisés et nommés de façon lisible (par livrable, par source et par créneau) afin d'en faciliter l'exploitation.

Outre la remise des contenus finalisés, la prestation comprend :

- la livraison des fichiers dans les formats requis (16/9 et 9/16 ; 4K et Full HD ; sous-titres) ;
- la livraison des fichiers sources et des rushs, dont la libre utilisation est cédée à la CCI ;
- la remise des fichiers natifs (suite Adobe) et d'un fichier de sortie de chaque contenu réalisé, sans facturation supplémentaire ;
- l'archivage et la conservation des rushs et masters pendant six mois après livraison.

5.3 — Moyens et déroulement de la captation

Le titulaire assure la captation avec les moyens et l'équipe dimensionnés dans son offre, dans les conditions de l'article 3. Les captations sont réalisées quelles que soient les conditions météorologiques ; en cas d'impossibilité de mettre en œuvre un moyen de captation (par exemple vol de drone empêché), le titulaire met en œuvre la solution de repli prévue afin de garantir la complétude des livrables. Le titulaire intervient sans apporter de gêne au bon déroulement de l'événement et dans le respect du public et des intervenants.

5.4 — Coordination et planning

Le titulaire s'inscrit dans le planning général de l'événement, en coordination avec la CCI et la régie générale. Il prend connaissance des contraintes d'accès aux espaces, des plannings des conférences et animations et des créneaux de vol du drone, et ne peut se prévaloir d'une contrainte pouvant avoir un impact sur la réalisation de ses prestations. Il assure une présence de coordination sur les temps de captation et de restitution.

5.5 — Validation et bon à tirer

Chaque contenu fait l'objet d'un prémontage soumis à la CCI pour validation avant rendu final ; c'est à cette étape que sont vérifiées, notamment, la présence et la valorisation des partenaires. Le nombre d'échanges (allers-retours) entre le titulaire et la CCI, pour chaque contenu, est de « autant que nécessaire » jusqu'à validation. Si le livrable final ne correspond pas à la version validée, le titulaire le reprend et le corrige à ses frais dans les conditions définies dans le CCAP.

5.6 — Droit à l'image, sauvegarde et sécurité des données

Le recueil des autorisations relatives à l'image et à la voix et l'identification des restrictions applicables sont organisés conformément à l'article 2.4 du présent CCTP et à l'article 14 du CCAP. Pendant l'événement, il assure une double sauvegarde des rushs (supports de captation et sauvegarde de secours) afin de prévenir toute perte de données.

5.7 — Garantie et service après-vente

Le titulaire garantit la conformité des livrables aux contenus validés, ainsi que leur qualité technique (image, son, montage, formats). Tout livrable non conforme ou présentant un défaut est repris et corrigé à ses frais. Il garantit la CCI contre tout litige relatif aux droits musicaux : les musiques utilisées sont libres de droits ou couvertes par les licences appropriées. Les garanties relatives aux droits de tiers, notamment musicaux, sont celles de l'article 14 du CCAP et sont mises en œuvre selon l'article 2.4 du présent CCTP. Les délais d'intervention en cas de demande de correction sont précisés dans l'offre du candidat.

5.8 — Assurances et responsabilité

Le titulaire est titulaire des assurances nécessaires à l'exercice de son activité et couvrant l'ensemble de ses interventions dans le cadre du présent lot, notamment une assurance de responsabilité civile professionnelle, ainsi qu'une assurance spécifique couvrant l'usage du drone (responsabilité civile aéronef télépiloté). Les modalités sont précisées dans le CCAP.

Le titulaire demeure responsable de son matériel de captation et de post-production, dont il assure l'assurance et la maintenance. Le titulaire répond des dommages qu'il pourrait causer, du fait de ses interventions, aux personnes, aux biens, aux installations du site ou aux autres intervenants.

6. Exclusions et interfaces

6.1 — Prestations exclues du présent lot

Ne relèvent pas du présent lot et ne sont pas à la charge du titulaire :

- la captation technique et la retransmission en direct (conférences, plateau radio, speaker, retransmission sur écrans et mur LED, enregistrement des flux diffusés), qui relèvent du lot technique ; le présent lot ne réalise aucune retransmission en direct ;
- la diffusion et la publication des contenus sur les comptes et réseaux sociaux : la mise en ligne, la programmation éditoriale et l'animation des réseaux sont assurées par la CCI ; le titulaire livre les contenus finalisés, il n'en assure pas la diffusion ;
- les contenus, textes et éléments de programmation, fournis par la CCI ;
- le gardiennage, la sécurité et l'ensemble des prestations techniques, scénographiques et de restauration relevant des autres lots.

6.2 — Interfaces et coordination

Le titulaire assure la coordination de ses interventions exclusivement avec la CCI et la régie générale de l'événement. Il reçoit les briefs, valide ses contenus et obtient ses arbitrages auprès de ces seuls interlocuteurs.

Le titulaire se coordonne, par l'intermédiaire de la CCI et de la régie générale, avec les autres intervenants du festival lorsque cela est nécessaire à ses captations (accès aux espaces, plannings des conférences et animations, identification des partenaires officiels et premium à interviewer, créneaux de vol du drone en cohérence avec la sécurité du public). Cette coordination n'a lieu que lorsqu'elle a été convenue avec la CCI. Le titulaire signale à la CCI, dans les meilleurs délais, toute difficulté susceptible d'affecter la bonne exécution de ses prestations, et met en œuvre, le cas échéant, la solution de repli prévue à l'article 3.3.

6.2.1 — Référent et réunions de coordination

Le titulaire désigne un référent, interlocuteur unique de la CCI.

Il participe aux réunions de coordination organisées par la CCI, notamment :

- réunion de lancement sur le site de la CCI
- réunions intermédiaires sur le site ou en visio au choix de la CCI
- réunions de synthèse technique avec les autres lots sur le site de la CCI
- réunion de retour d'expérience après l'événement sur le site de la CCI

6.2.2 — Planning de montage et de démontage

Le planning détaillé de montage, d'exploitation et de démontage des structures est arrêté en réunion de coordination et validé par la CCI.

Tout décalage de planning susceptible d'impacter les autres lots doit être signalé immédiatement à la CCI, qui fixe les mesures correctives.

6.3 — Contrôles

La CCI peut procéder ou faire procéder à tout contrôle ou essai jugé utile pour vérifier la conformité des prestations du titulaire aux prescriptions du présent CCTP et aux textes applicables, sans que cela ne diminue la responsabilité du titulaire.

En cas de non-conformité constatée, la CCI met en demeure le titulaire d'y remédier dans un délai qu'elle fixe. À défaut de mise en conformité dans ce délai, il peut être fait application des pénalités et mesures prévues au CCAP, sans préjudice de la possibilité de faire exécuter les travaux aux frais et risques du titulaire.